

②/19

NATIONS
UNIES

Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/1994/541

5 mai 1994

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Argentine, Canada, France, Etats-Unis d'Amérique et Venezuela
projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant ses résolutions 841 (1993) du 16 juin 1993, 861 (1993) du 27 août 1993, 862 (1993) du 31 août 1993, 867 (1993) du 23 septembre 1993, 873 (1993) du 13 octobre 1993, 875 (1993) du 16 octobre 1993 et 905 (1994) du 23 mars 1994,

Rappelant les déclarations de son président en date des 11 octobre 1993 (S/26567), 25 octobre 1993 (S/26633), 30 octobre 1993 (S/26668), 15 novembre 1993 (S/26747) et 10 janvier 1994 (S/PRST/1994/2),

Prenant note des résolutions MRE/RES.1/91, MRE/RES.2/91, MRE/RES.3/92, MRE/RES.4/92 et MRE/RES.5/93, adoptées par les ministres des relations extérieures des pays membres de l'Organisation des États américains, ainsi que des résolutions CP/RES.575 (885/92) et CP/RES.594 (923/92) et des déclarations CP/Dec.8 (927/93), CP/Dec.9 (931/93), CP/Dec.10 (934/93) et CP/Dec.15 (967/93), adoptées par le Conseil permanent de l'Organisation des États américains,

Prenant note en particulier de la résolution CP/RES.610 (968/93) de l'Organisation des États américains, en date du 18 octobre 1993,

Avant à l'esprit le relevé des conclusions adopté lors de la Réunion des Quatre Amis du Secrétaire général sur la question d'Haïti, tenue à Paris les 13 et 14 décembre 1993 (S/26881),

Avant examiné les rapports du Secrétaire général, en date du 19 janvier 1994 (S/1994/54) et du 18 mars 1994 (S/1994/311), sur la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA),

Saluant les efforts que ne cesse de déployer l'Envoyé spécial pour Haïti des Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains pour faire appliquer l'Accord de Governors Island et rétablir la pleine démocratie en Haïti,

Réaffirmant que l'objectif de la communauté internationale demeure le rétablissement de la démocratie en Haïti et le prompt retour du Président légitimement élu, Jean-Bertrand Aristide, dans le cadre de l'Accord de Governors Island,